

L'EPLE EN HYPER-RURALITÉ : UNE STRUCTURE CUMULANT SIMPLEMENT DES HANDICAPS ?

Dominique LOPEZ
Principal du collège Sancy-Artense

Le rapport du Sénateur Bertrand remis en juillet 2014 à Madame Pinel définit l'hyper-ruralité par la faible densité de population, le vieillissement, les faibles ressources financières, le manque d'équipement et de services, le manque de perspectives, la difficulté à faire aboutir l'initiative publique ou privée, l'éloignement et l'isolement sous toutes ses formes, soit une accumulation de handicaps naturels ou créés.

Cette définition extrêmement négative laisserait à penser que ces territoires cumulent les difficultés, sans présager de certaines capacités de transformation et de succès, dans des domaines variés, comme la préservation d'une qualité de vie, des ressources naturelles et humaines riches et diversifiées.

Dans la sphère purement éducative, il existe aussi une tradition de respect des personnes, qui procède souvent d'une connaissance de l'autre plus approfondie, qu'au cœur de certains milieux urbains qui se densifient et dans lesquels l'individu est plus anonyme.

Ce concept d'hyper-ruralité, qui interpelle les politiques publiques, reste aujourd'hui applicable à un quart du territoire français pour plus de 5 % de la population française. Ces bassins de vie sont localisés sur une ligne qui va des Ardennes aux Pyrénées, en passant par le Massif central, les Alpes du sud ou le Morvan, soit souvent sur des territoires montagneux. Sa fragilité est atténuée par le fait que l'hyper-ruralité s'avère en réalité indispensable au développement métropolitain, ce qui justifie l'intérêt des décideurs publics et privés. Les interactions entre campagnes et villes nourrissent des échanges soutenus avec une porosité souvent méconnue, mais complémentaire tant sur le plan humain que sur celui des ressources.

D'après le rapport du sénateur de la Lozère, on redoute enfin des inégalités territoriales qui « se creusent de nouveau gravement, faisant subir aux territoires hyper-ruraux une accumulation persistante de handicaps dont la plupart ne relèvent pas de la fatalité, mais de choix de société, assumés ou non ».

Dans le cadre de notre étude axée sur l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPL), il peut être intéressant d'observer comment évoluent les structures éducatives dans cet espace rural fragile et dans quelle mesure elles s'adaptent à cette difficile et particulière situation ? Nous pouvons nous interroger aussi sur le fait de savoir si ces organisations apprenantes avec leurs dispositifs n'offrent pas une chance, au contraire, propice à une construction harmonieuse des élèves et à un développement de conditions de bien-être favorisant les apprentissages. Aurions-nous là un trésor enfoui à découvrir ou à redécouvrir, en activant divers leviers ?

I. DES ATOUS SOUS ÉVALUÉS

Les EPLE hyper-ruraux possèdent des atouts sous-évalués aussi bien par ceux qui vivent sur ces territoires que par ceux qui ne les connaissent pas ou peu. Ils détiennent la caractéristique de disposer de faibles effectifs par classe (1) avec de jeunes enseignants ou en milieu de carrière dont

quelques-uns restent attachés au territoire (2), des parents qui croient encore en l'institution scolaire et à certaines valeurs (autorité, travail, efforts, générosité, solidarité et entraide) même s'ils s'estiment lésés et injustement traités par le pouvoir central ou les collectivités.

A. Des structures à taille humaine

En comparaison avec des établissements urbains, les collèges et écoles de l'espace hyper-rural comptent souvent moins d'élèves globalement, tant au niveau total que de la classe. Cela a plusieurs conséquences.

Tout d'abord, tous les personnels connaissent bien individuellement et plus rapidement les élèves d'une classe ou d'un collège dans son ensemble. Les collégiens ou les écoliers ne peuvent se réfugier dans un anonymat, lorsqu'ils commettent certains actes contraires aux règles de la communauté scolaire. Cet état provoque parfois une prise de conscience à l'égard d'élèves provenant de milieux urbains ou ayant des difficultés pour s'adapter à cette existence plus pesante. Ces apprenants sont soumis dès lors à un regard plus soutenu et vigilant.

Les climats scolaires pacifiés des EPLE hyper-ruraux facilitent l'acquisition de connaissances et le bien-être de chaque individu. Les problèmes de chaque apprenant tant sur le plan pédagogique qu'éducatif sont traités préventivement par les acteurs avant que la situation empire ou qu'elle devienne trop complexe. Les adultes de l'établissement à chaque degré de décision peuvent intervenir pour expliquer, corriger ou faire comprendre un acte. Dans les collèges ou lycées de plus 600 élèves, les acteurs éducatifs se sentent évidemment concernés et compétents, mais ce travail est mené plus lentement et avec moins de facilité au regard de certains comportements. Ceux-ci sont détectés de manière moins précoces. Les difficultés d'apprentissage dans des classes à 30 élèves ou plus, et dans des espaces récréatifs vastes et denses sont appréhendées au prix d'efforts plus importants.

Chaque interlocuteur dans l'espace hyper-rural est gagnant tant sur le plan de la résolution des conflits, que dans sa connaissance mutuelle et son rapport aux autres. Les établissements urbains sollicitent d'ailleurs leurs homologues ruraux pour permettre à certains élèves de se ressourcer, de repartir d'un bon pied vers une autre trajectoire, quand leur devenir scolaire et citoyen est en péril entre leurs murs, soit par le fait de leurs actes ou de pression qu'ils pourraient subir de leurs entourages immédiats. Le changement d'environnement produit quelquefois des effets positifs auprès de ces apprenants venus de la ville, ayant perdu des repères de vie commune pour peu que l'établissement d'accueil le soit effectivement et s'adapte à ces élèves avec des codes et un vécu différents. En Finlande, par exemple, où 20 % des petites écoles sont en zone rurale, Arja-Sisko Holappa souligne combien l'identité culturelle est entretenue par les communautés qui entourent l'école d'un environnement « protecteur » (Les petites écoles rurales en Finlande Paru dans *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 59, avril 2012). Les établissements scolaires ruraux donnent l'opportunité à certains élèves scolarisés en secteur urbain d'échapper à un environnement social, familial ou spatial plus difficile, surtout en offrant un nouveau cadre éducatif comme l'internat.

A l'inverse, les élèves des petits établissements ruraux doivent être préparés à intégrer les grands lycées des métropoles, sous peine de perdre pied assez rapidement. Il est nécessaire pour cela de les confronter à cette réalité par des mini-stages, des nuits dans un grand internat, des classes chargées, des déplacements et un rythme de vie plus rapides. Souvent ces apprenants venant de l'hyper-ruralité rencontrent des problèmes d'adaptation dans les grandes structures éducatives et choisissent de petits établissements au mépris du grand lycée de secteur. Ils souhaitent échapper à cette vie lycéenne, à leurs yeux, angoissante. Ils peuvent même manquer d'ambition en choisissant une orientation de proximité simplement afin de conserver un confort et un bien-être engendrés par un

milieu familial bienveillant. En ajoutant le facteur social et le manque de moyens financiers, certaines familles optent pour le lycée le plus proche.

B. Un lien pédagogique approfondi...

Les pédagogues des établissements hyper-ruraux, bien qu'ayant des expériences et des approches différentes, ont des liens plus étroits avec leurs élèves en général que dans les EPLE urbains, surtout s'ils vivent sur le territoire où ils exercent leur profession quotidiennement.

Ils connaissent, en effet, les parents et *vice versa* ; cela ne s'arrête pas à la traditionnelle rencontre parents-professeurs formalisée par l'institution scolaire. Les remarques sur la scolarité sont mieux acceptées, car elle proviennent de quelqu'un de proche, de connu, parfois d'impliqué sur le territoire et cela rassure. Des mécanismes de solidarité et de compréhension mutuelle se mettent en place automatiquement sans intervention hiérarchique.

Les relations entretenues dépassent la simple vision de l'évaluateur et de l'évalué, sans empathie ou bienveillance. Elles peuvent certes conduire parfois à des représentations figées de l'apprenant ou des comparaisons hasardeuses (remarques sur la fratrie par exemple). Le collégien, dont les rapports avec son enseignant sont difficiles, peut se plaindre aussi de conserver le même professeur de mathématiques ou de français avec des méthodes figées durant toute sa scolarité. La réciproque est vraie aussi, d'autant plus que les établissements hyper-ruraux ne comptent pas plusieurs professeurs de la même matière quand ce ne sont pas des postes partagés. Néanmoins, l'enseignant entretient des rapports bienveillants sous peine de voir se détériorer la relation de confiance avec l'élève et sa famille. Il se génère une empathie obligatoire, car tout le monde se connaît, à défaut de s'apprécier.

La mise en place d'enseignants bivalents résoudrait aussi sans doute ces problèmes de postes partagés dans le plus grand intérêt des élèves ayant des professeurs, moins surmenés par des heures de trajet entre plusieurs établissements et obligés de doubler leurs réunions (conseils de classes, conseil d'administration, conseil pédagogique, réunion parents-professeurs, CHS, CESC, etc.) Ces derniers pourraient s'investir davantage, travailler en concertation et de manière prolongée au sein de l'unité apprenante. Les pédagogues pourraient se projeter en équipe, pour bâtir des stratégies et des réalisations sur du moyen terme. La bivalence induit aussi souvent une ouverture d'esprit et une complémentarité didactique non négligeable. Les communautés d'apprentissage en sortiraient renforcées.

Dans l'organisation du travail scolaire, l'accompagnement personnalisé prend son sens et le travail par îlots aussi, d'autant plus que l'élève en groupe réduit se trouve dans l'obligation de jouer le jeu. Un élève hors jeu ou isolé par le groupe se repère facilement au cœur d'une structure apprenante hyper-rurale. L'observation, l'énergie et la communication de l'enseignant peut, en outre, se concentrer plus aisément sur les élèves en détresse, conférant à l'établissement une certaine humanité et le sens de l'égalité des chances, principe républicain.

Pour répondre aux besoins propres à l'éducation dans le milieu rural, la pédagogie cherche à créer des procédures adaptées à ses publics. Elle invente des stratégies locales en utilisant les outils numériques, comme l'étude de la langue vivante ou ancienne par visio-conférence. Les enseignants sont invités à prendre des initiatives, à développer un dynamisme et une intelligence propres du fait même de la rareté des ressources. Il existe un risque cependant de solliciter toujours les mêmes personnes, car le nombre de pédagogues est réduit dans un petit établissement.

Le développement des nouvelles technologies, en particulier Internet et les réseaux sociaux, permet de remédier à l'enclavement. Sur de vastes étendues peu peuplées, avec un habitat très dispersé, on trouvait jusqu'à maintenant peu de solutions éducatives, hormis le regroupement en internat dans

quelques agglomérations centrales, jusqu'à l'avènement des techniques nouvelles d'information et de communication.

C ... marqué par un respect mutuel

Dans le cadre d'une coéducation, mise en exergue par loi sur la Refondation de l'école depuis 2013, les responsables légaux prennent part de plus en plus aux décisions scolaires. Au cœur des espaces ruraux isolés, la volonté des parents se traduit, malgré les difficultés actuelles du monde agricole ou de l'artisanat, et un nombre de boursiers aussi important que des zones prioritaires urbaines, de voir leurs enfants réussir comme les autres. Les responsables légaux veulent offrir les chances qu'eux-mêmes n'ont pas toujours eues, même s'ils n'ont pas toujours gardé que des bons souvenirs de leur passage sur les bancs de l'école.

L'école avec un grand E trouve toute sa place en milieu hyper-rural. D'ailleurs, même concurrencées par les médias et les écrans comme les autres entités cognitives du territoire, les structures apprenantes gardent majoritairement la confiance des parents. Ces derniers semblent plus participatifs qu'en milieu urbain en général, en accordant leur confiance à une autorité qu'il souhaite conserver dans une relation de proximité.

Les personnels des établissements scolaires sont généralement respectés, écoutés et confortés dans leurs attributions. Le dialogue joue pleinement sur le devenir des élèves même si certaines professions disposent de peu de temps à l'instar des agriculteurs ou des artisans pour suivre la trajectoire de leur enfant.

L'autorité parentale, même exercée de manière très différente, admet globalement le principe du mérite, des efforts à fournir et des sanctions ou des récompenses attribuées dans l'enceinte scolaire. La surenchère de la contestation de l'acte éducatif demeure marginale, contrairement par exemple aux établissements scolaires urbains composés d'élèves de milieux favorisés, où l'école s'apparente plus à un produit de consommation.

Les adultes peuvent travailler ensemble pour construire des références communes sans penser les rapports en termes de supériorité ou de relation déséquilibrée. Un seul bémol : certains parents ne sont pas en mesure de s'investir comme ils le voudraient pour des raisons professionnelles, mais aussi par un manque d'assurance, d'ambition ou de confiance en eux. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont conscients de l'importance d'une alliance avec les personnels éducatifs, pour favoriser la réussite et le développement harmonieux de leur enfant. Ils ne maîtrisent pas les codes et les procédures et l'institution scolaire gagne à les aider dans cette conquête.

Cependant, si le localisme favorise la sociabilité et la proximité, certains représentants légaux peuvent se renfermer sur une logique communautaire. Dans beaucoup de régions rurales, la défaillance du pouvoir central a depuis longtemps incité les collectifs de parents à prendre en main la construction et la gestion de l'école. En milieu hyper-rural, les acteurs apprennent à se débrouiller seuls, sans solliciter systématiquement l'aide de l'État ou des collectivités, même s'ils restent vigilants à l'égard des moyens et des postes. Certains le disent fièrement dans le domaine sportif ou culturel en jouant sur les solidarités.

Les politiques publiques territorialisées et contractualisées davantage tournées vers la ville et ses zones sensibles, à l'image des ZEP et REP en passant par les SEGPA, peu présentes en milieu rural ont souvent renforcé ce sentiment.

Les communautés apprenantes se sentent oubliés, parfois à juste titre et de ce fait, les acteurs éducatifs doivent montrer qu'au delà d'un lieu incarnant le savoir, l'école marque la présence de décideurs publics, soucieux de l'intérêt de la communauté rurale.

Les distances parfois longues, l'éloignement des centralités urbaines, des lieux de décision et de financement ne doivent pas conduire à un rejet d'emblée de toute aide ou à une méfiance viscérale vers ce qui viendrait de « l'extérieur ». Un chef d'établissement doit décrypter ou désamorcer ces sentiments négatifs. Il doit ouvrir l'EPL pour lutter contre les carences récurrentes comme la

connaissance de l'industrie, les vides culturels ou l'accès aux ressources médicales nécessaires aux élèves et à leurs responsables légaux. Dans un collège, le principal avec ses collaborateurs, montrera les possibilités offertes tant sur le plan de l'orientation que des savoir-faire locaux ou nationaux développés par de grandes entreprises régionales, fleurons de l'industrie (Michelin, Danone, Airbus par exemple) pour inciter ces jeunes à échafauder une trajectoire hors du territoire de leur enfance.

En outre, il existe des familles en grande difficulté financière et avec de faibles revenus dont les enfants bénéficient des bourses nationales ou d'aides mises en place par les collectivités pour le transport ou la cantine. Ces efforts ne doivent pas passer inaperçus et ils doivent être rappelés et valorisés, en montrant que l'État agit pour l'avenir de sa jeunesse.

Les acteurs de l'Éducation doivent s'escrimer contre cet enfermement pas simplement géographique, mais surtout culturel. Ils viseront, par leurs actes, à démontrer que les centres éloignés n'abandonnent pas ces territoires, mais au contraire, qu'ils s'occupent et investissent dans le savoir et la connaissance, au même titre que sur le reste de l'Hexagone. Ces territoires sont marqués par un taux de sortie du chômage plus important que dans les zones urbaines, voire rurales proches des centres urbains. Les ruptures se réparent plus ou moins lentement selon le lieu de résidence et les indicateurs d'accessibilité, comme l'a montré l'économiste Yannick l'Horty¹.

La politique du logement permet l'implantation de familles actives, régénératrices de l'espace d'un point de vue démographique. Des habitations accessibles à des jeunes répondant à leurs besoins engendrent des effectifs en hausse au sein des structures apprenantes et facilitent l'attractivité du territoire et ralentissent le vieillissement de la population².

II. DE MULTIPLES LEVIERS À ACTIVER

A. Les leviers institutionnels et associatifs

De multiples leviers existent aujourd'hui. Ils peuvent être activés par les pouvoirs publics et les acteurs de terrains pour mettre en valeur ces territoires apprenants et développer une intelligence collective et interactive.

Dans le cadre des contrats d'objectifs tripartites entre l'établissement, l'inspection académique et les collectivités de rattachement, des moyens peuvent être mis en place pour répondre aux besoins des établissements scolaires, selon leurs spécificités. Ces contrats prennent en compte la culture éducative et organisationnelle de l'EPL, ainsi que les objectifs fixés après un diagnostic. Ils s'évaluent, se réadaptent à la situation en fonction des progrès, des contraintes ou des blocages.

Il s'agit donc de traiter ces unités apprenantes avec des outils adaptés pour les accompagner et leur permettre de conduire vers la réussite les élèves de la République. L'ouverture et le renforcement de l'offre culturelle apparaissent comme une première nécessité par rapport à la pluralité et la diversité rencontrées dans des centres urbains. Les inégalités territoriales sont assumées et intégrées dans cette réflexion visant à une démocratisation et un enrichissement personnel sans commune mesure.

En franchissant un palier, des pôles d'excellence pourraient être créés dans des domaines particuliers comme la sylviculture, l'agronomie ou la préservation des ressources environnementales avec un rapprochement entre ministères de l'agriculture et de l'Éducation

¹ Dans son ouvrage : *Les nouvelles politiques de l'emploi*, éditions la Découverte, 2016.

² Voir : BONNET Lucie, 2015, *Métamorphoses du logement social: habitat et citoyenneté*, Rennes: Presse universitaires de Rennes, 357 p. et PASQUIER Romain, GUIGNER Sébastien, COLE Alistair, 2011, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de sciences politiques, 584 p.

nationale pour éviter les doublons. Des espaces comme la montagne seraient aussi valorisés avec des métiers divers touchant aux trois secteurs d'activités. Tous les savoir-faire locaux et originaux seraient développés, même au sein de petites structures scolaires. Des campus avec des formations du CAP aux diplômes du supérieur à l'instar de ceux créés dans les métropoles rapprocheraient ces territoires de ce qui se fait déjà près des grands centres urbains en favorisant la recherche. Des partenariats avec des institutionnels (INRA, ONF, DRAAF, chambre d'agriculture), des fédérations (chasse, pêche, FNSMR, FNCIVAM, FADMR), des associations spécialisées alimenteront ces pôles en ressources humaines, financières et éducatives. L'aide apportée par les acteurs politiques prendrait la forme d'une complémentarité et d'un soutien aux initiatives déjà ancrées sur ces territoires.

B. Des leviers propres à l'Éducation nationale.

Il est fondamental que les établissements scolaires soient les moins possibles impactés par des personnels qui ne pourraient s'investir dans leurs missions. Il est primordial pour cela d'éviter le plus souvent les postes partagés, surtout sur trois établissements distants. Les reliquats d'heures de certains personnels pourraient être consacrées à d'autres tâches, comme l'aide à la direction, à la documentation ou à la communication, le détachement sur un projet à présenter et comptant pour la carrière de l'individu. Nous pourrions même concevoir un assouplissement des statuts d'une partie du service de l'enseignant de collège en école primaire au sein du cycle 3. Les personnels doivent disposer d'une sécurisation accrue aussi. Un contractuel peut-il s'investir dans un projet s'il ne sait pas, s'il exercera sur ce lieu l'année d'après ? Comment est-il possible de bâtir un travail sérieux, continu sans un minimum de stabilité ?

Les postes à profils pourraient constituer un vivier dans lequel pourraient puiser les établissements scolaires soucieux de développer des projets autonomes proches de la réalité territoriale. L'enseignant recruté connaîtrait d'avance le contenu de sa mission et les objectifs assignés et attendus lors de l'évaluation. En cas de bons résultats, il pourrait en bénéficier pour sa carrière professionnelle. La bivalence à géométrie variable selon les besoins de l'établissement est aussi une solution. Le professeur de mathématiques pourrait compléter son service avec un peu de physique ou des SVT éventuellement, le professeur d'histoire-géographie avec des heures de français.

Les formations doivent, en outre, être décentrées ou décentralisées quelquefois pour permettre aux personnels un plus grand investissement et éviter l'accumulation de fatigue générée par d'incessants trajets. Elle se développerait en tenant compte des contraintes géographiques avec des séminaires au nord et d'autres au sud du Rectorat, ou d'est en ouest pour limiter les déplacements. Les formateurs prendraient conscience de certaines difficultés pédagogiques inhérentes à l'environnement ou à la spécificité du public. Les personnels formés ressentiraient un sentiment d'appartenance plus prononcé à la grande famille éducative.

Les établissements scolaires savent déjà travailler en réseau pour mutualiser des ressources humaines, pédagogiques et matérielles. Il serait judicieux de créer des labels de qualité pour valoriser le capital humain et permettre à ces réseaux d'établissement de signer des conventions et des contrats impliquant la totalité du territoire hyper-rural pour un accès plus aisé vers des professions industrielles et de services dans le cadre du parcours avenir des élèves par exemple. Les dons défiscalisables par les entreprises, fédérations ou associations comme il en existe au Canada doperaient les initiatives d'ouverture et de désenclavement. Les acteurs pourraient se positionner sans attendre une systématique générosité de l'État avec un rapprochement de la sphère économique privée. La remise de bourses sur des projets territoriaux pour les élèves stimulerait l'innovation, le rayonnement et la création des équipes apprenantes.

Les internats d'excellence aujourd'hui demeurent un dispositif en faveur des élèves en milieu urbain. Ils accueillent en priorité des élèves scolarisés en zone urbaine sensible. Ils sont aussi ouverts à la mixité sociale et à des origines géographiques diverses. Il est curieux que les établissements scolaires hyper-ruraux ne bénéficient pas de ces moyens alors que les éléments de pauvreté et les critères sociaux sont tout aussi prégnants.

Dans les objectifs de ces internats, nous retrouvons en particulier, le fait d'accueillir des élèves pour lesquels l'internat permettra de réaliser leur potentiel, accompagner ces élèves en leur offrant un projet éducatif renforcé, développer leur ambition scolaire et enfin, associer les parents, dont l'implication est facteur de réussite. Rien n'est vraiment différent dans les établissements scolaires hyper-ruraux d'autant plus qu'il faut travailler sans cesse sur l'ambition scolaire et l'implication de certains parents pour les raisons exposées précédemment. Un développement de ces internats est souhaitable pour des élèves ne disposant pas d'un contexte quotidien favorable aux études.

Les personnels de santé ou sociaux devraient être présents dans la même proportion au regard du nombre d'élèves dans les zones hyper-rurales qu'en milieu urbain défavorisé. Avec un taux d'élèves boursiers importants, la pauvreté de l'offre de soins et des distances à parcourir pour trouver un spécialiste (orthophoniste ou ophtalmologiste), l'éducation doit essayer de réduire cette fracture qui nuit au bien-être et à une scolarité menant vers la réussite. Avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), les services départementaux peuvent mettre en place des actions de prévention, de dépistage avec des médecins itinérants, des ouvertures de consultation à des spécialistes à l'intérieur des locaux scolaires. En un mot, rapprocher les spécialistes des usagers et non l'inverse. Beaucoup de parents renoncent à une santé de qualité au regard des distances et du temps à parcourir pour eux-mêmes et leurs enfants.

Une aide à la parentalité devrait se mettre en place pour soulager certaines familles qui n'ont pas, soit les capacités, soit le temps et les ressources financières, pour aider et accompagner leurs enfants. Le recrutement de services civiques est une étape dans le cadre du dispositif « devoirs faits » qui permet de réduire cette fracture, en offrant la même chance de faire ses devoirs. Mais la possibilité de se rendre au domicile des plus fragiles quelques heures ou dans une mairie mettant à la disposition des locaux pour plusieurs élèves de la commune constituerait un complément appréciable. Il favoriserait la réussite de tous. Une souplesse juridique plus autonome et conventionnelle dans la mise à disposition des locaux jouerait en faveur des apprenants. Cela suppose une rupture complète avec le jacobinisme égalitariste, bien présent dans la société française.

Comme l'a souligné avec justesse, en 2014, le rapport Bertrand *« il ne peut y avoir de sous-territoire, de même qu'il ne peut y avoir de sous-citoyen et de minorité sacrifiée et interdite d'avenir au profit... non pas tant du bien-être de la majorité mais plutôt du seul respect d'une vision dominante, nourrie par les habitudes, les indicateurs, et la mécanique des processus de décision »*.

Dans ces conditions, le devoir de la République est de garantir les mêmes chances, l'égal accès à la réussite, la même dignité à tous ses enfants.

Les territoires hyper-ruraux possèdent des ressources insuffisamment exploitées et regorgent de leviers à activer pour peu que tous les citoyens témoignent une bienveillante attention à ces espaces. Les apprenants de ces territoires en construction seront les décideurs de demain et ils doivent être fiers de leur environnement, tout en restant ouverts et interactifs avec les autres communautés du pays. Nous devons faciliter cette osmose, encourager leurs participations, favoriser leur insertion au cœur d'une construction citoyenne. George Sand disait : *« l'oubli est le linceul des morts »*. Veillons donc à laisser vivants, par fraternité et solidarité, ces territoires apprenants de la République !